

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d’approbation du produit du producteur, l’évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l’Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l’évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l’évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 7 juin 2024



Région Centre-Val de Loire

Identifiant d’Entité Juridique (IEJ) : 969500BXJTLB1MUUHB20

Programme d’émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.500.000.000 d'euros

Emission de titres d’un montant de 10.000.000 d’euros portant intérêt au taux de 3,514% par an et venant à échéance le 11 juin 2035

SOUCHE No : 2024-2

TRANCHE No : 1

Prix d’Emission : 100 %

LA BANQUE POSTALE

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 12 octobre 2023 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 1.500.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/region-mode-demploi/annonces-legales-obligatoires/programme-demission-de-titres-de>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège de l'Émetteur.

1. **Émetteur :** Région Centre-Val de Loire
2. (a) **Souche :** 2024-2
- (b) **Tranche :** 1
- (c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euros (**EUR**)
4. **Montant Nominal Total :**
 - (a) **Souche :** EUR 10.000.000
 - (b) **Tranche :** EUR 10.000.000
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000
7. (a) **Date d'Emission :** 11 juin 2024
- (b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** 11 juin 2024
8. **Date d'Echéance :** 11 juin 2035
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,514 % (*autres détails indiqués ci-dessous*)

- | | | |
|-----|---|---|
| 10. | Base de remboursement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 12. | Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires : | Sans objet |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres : | Senior |
| | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : | Délibération n°21.02.03 du Conseil Régional de l'Émetteur en date du 2 juillet 2021 |
| 14. | Méthode de distribution : | Non-syndiquée |

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- | | | |
|-----|--|--|
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (a) Taux d'Intérêt : | 3,514 % par an payable annuellement à échéance |
| | (b) Date(s) de Paiement du Coupon : | 11 juin de chaque année/non ajusté |
| | (c) Montant de Coupon Fixe : | EUR 3.514 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée |
| | (d) Montant de Coupon Brisé : | Sans objet |
| | (e) Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) : | Exact/Exact-ICMA |
| | (f) Convention de Jour Ouvrés : | Convention de Jour Ouvré Suivante |
| | (g) Date(s) de Détermination (Article 4.1) : | 11 juin pour chaque année |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : | Sans objet |

17. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable : Sans objet
18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5.6), pour illégalité (Article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5.6) : Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Applicable : au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du

Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Émetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :**

Sans objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.500.000.000 d'euros du Conseil Régional de l'Émetteur.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Nicolas Gonthier, Directeur des Finances
Dûment autorisé

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 11 juin 2024 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 8.800

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Émetteur

6. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 3,514%
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : LA BANQUE POSTALE

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation *S Compliance Category 1* ; Règles TEFRA
Sans objet

8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400QIX0

(b) Code commun : 283569586

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :
Uptevia
89-91 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge
France

- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

